

Résumé

Les violences politiques se sont manifestées au Gabon d'abord par l'obsession autocratique de son premier président Léon Mba. L'arrivée au pouvoir du second président ne changea rien à ces privations de libertés fondamentales. Bien au contraire, le régime totalitaire du président Bongo instaura un État policier traquant et matant avec la plus grande énergie la moindre contestation. Le retour au multipartisme dès 1990 ne marqua pas de changement réel de la vie politique du pays, il fallut attendre la signature des accords de Paris pour que le Gabon retrouve un semblant de sérénité.

Mots-clés

Autoritarisme - Démocratie - État - Gouvernement - Impunité - Multipartisme - Violences politiques.

Abstract

Political violence is a major event that marked the beginning of the twenty-first century, the underdeveloped countries of the world. The Gabon is no exception to the rule that it is always presented as a haven of peace on the African continent. The political violence have arisen first in Gabon by the obsession of his first autocratic President Leon Mba. This obsession autocratic eventually culminate in a kind of drift through the institutionalization of authoritarian presidentialism excessively as a way of governance. The coming to power of the second president did not alter these deprivations of fundamental freedoms. Instead, the totalitarian regime of President Bongo instituted a police state tracking and mating with the strongest doubt about that. The return to multi party did not change much to give, it was not until the signing of the Paris to Gabon find a semblance of serenity.

Keywords

Authoritarianism - Democracy - State - Government - Impunity - Multi party - Political violence.

Introduction

Depuis son accession à la souveraineté internationale, le Gabon est considéré comme étant un « havre de paix » en Afrique centrale, comparé aux États frontaliers qui, pour la plupart, ont été secoués, entre autres, par des guerres civiles, des dictatures atroces, des coups d'État et par de nombreuses crises sociales¹. Le Gabon, à cause de son absence de réelle expression démocratique, a connu différentes formes de violences, mais sa situation politique est restée relativement calme, bien qu'elle mérite toutefois que l'on s'y attarde. La présente étude qui traite des violences politiques au Gabon de 1960 à 1994 désire démontrer que le manque d'expression démocratique a le plus souvent engendré des contestations populaires, d'une part, et la répression gouvernementale, d'autre part, entraînant ainsi des violences politiques. Il nous semble important avant toute analyse sur les faits de violence politique au Gabon, de dégager et d'expliquer les différentes connotations que peut recouvrir ce concept.

Le mot violence vient du latin *violentia*, « c'est un abus de la force : agir sur quelqu'un ou le faire agir contre sa volonté, en employant la force ou l'intimidation » (Le Robert 2004). Il existe plusieurs types de violence. La violence qui nous intéresse est celle dite violence politique. Harold Léonard Nieburg définit les violences politiques comme l'ensemble « des actes de désorganisation, de destruction, de blessures dont l'objet, le choix des cibles ou des victimes, les circonstances, l'exécution et les effets acquièrent une signification politique » (Nieburg

¹En République Centrafricaine, après la mort du premier chef d'État Barthélemy Boganda le 29 mars 1959, David Dacko lui succéda. Mais en 1965, le capitaine Jean-Bedel Bokassa s'empara du pouvoir et se fit couronner empereur en 1977. Dès cet instant, il instaura un régime autoritaire et sanguinaire. Les premières élections multipartites eurent lieu en 1993 et virent la victoire d'Ange-Félix Patassé. Depuis 2001, le pays est en proie à une succession de troubles civils. La Guinée-équatoriale est présidée par monsieur Téodoro Obiang Nguema Mbazogo arrivé au pouvoir à la suite d'un coup d'État le 3 août 1977 mettant ainsi fin au régime sanguinaire instauré par Francisco Macias Nguema dès 1970. La politique du président actuel ne diffère pas réellement de la dictature précédente car toute velléité d'opposition y est brisée.

1969:23). Philippe Braud, quant à lui, classe la violence politique sous trois principales formes : « la violence d'État, la violence protestataire et la violence inter sociale, qui diffèrent par leurs caractéristiques, leurs objectifs et leur impact » (Braud 2004:9).

Depuis la fin du XIX^{ème} siècle, la dictature et l'autoritarisme caractérisent les régimes du Tiers-monde empreints de violence politique en tant que violence d'État. Comme conséquence de cette violence d'État, c'est une autre violence contre le pouvoir établi, qui peut se manifester de plusieurs manières: soit par la désobéissance civile contre l'État, les coups d'État et les guerres civiles. Dans une moindre mesure, le Gabon n'échappe pas à ce phénomène. En effet, après plus de cinquante ans de colonisation française, le Gabon devient un État indépendant le 17 août 1960, accédant ainsi à la souveraineté internationale. Cela explique le choix de notre borne en amont. Les accords de Paris de 1994, date de notre borne chronologique en aval, se justifient en ce sens qu'ils marquent l'apaisement des esprits tant au niveau politique que social et ce après la longue vague de violences politiques que traversa le Gabon après le renouveau démocratique venu de l'Est. Les violences politiques au Gabon revêtent plusieurs formes. Ce travail s'attelle à traiter de toutes les violences liées aux faits et actes politiques. Ainsi, il est question de faire le tour aussi bien des batailles de rues que des violences armées, mais aussi des violences physiques (emprisonnement, torture, etc.) et morales (humiliation, domination, etc.). Du coup d'État de 1964 à la signature des accords de Paris de 1994, quelles sont les violences politiques qu'a connues le Gabon? Quelles furent les causes de ces soulèvements et quelles conséquences ont-ils engendrées?

A - Le coup d'État de 1964 : ses causes et ses conséquences

Le coup d'État de 1964 fut le résultat logique de plusieurs manœuvres du premier président du Gabon pour s'octroyer et s'accaparer les pleins pouvoirs afin de diriger le pays sans contestation. L'aurore de

l'année 1964 commença sous un climat politique très tendu. En effet, cette situation était la résultante de plusieurs malaises ou plutôt de plusieurs crises politiques au sein des instances devant assurer le fonctionnement de l'État. On pourrait qualifier de premier grand malaise politique gabonais la crise de 1957-1958 née de la formation du conseil de gouvernement dont la majorité des membres étaient issus du Bloc Démocratique gabonais (BDG) alors que c'est l'Union Démocratique et Sociale Gabonaise (UDSG) qui avait obtenu la majorité aux élections territoriales de 1957.

La deuxième crise politique ayant secoué le Gabon reste sans conteste celle du 16 novembre 1960 qui mit à jour les velléités dictatoriales du président Léon Mba. La cause principale de cette crise fut la divergence d'opinions politiques, qui existait entre Léon Mba premier ministre et Paul Gondjout président de l'Assemblée nationale. Pour le premier, le Gabon devait se doter d'un régime de type présidentiel qui consistait à ce que l'Assemblée nationale fût placée dans une position de subordination par rapport au pouvoir exécutif². Or, le président de l'Assemblée nationale qui avait rallié l'opposant Jean-Hilaire Aubame militait pour un régime parlementaire, adopté par la constitution du 4 novembre 1960. Bien que cette dernière prévoyait un régime parlementaire, Léon Mba était bien décidé à écarter toutes les entraves qui pouvaient se dresser contre sa vision politique. Il commença par remanier le gouvernement le 9 novembre 1960, sans que l'Assemblée nationale ne soit consultée. La réaction du président de l'Assemblée nationale et celle de l'opposition ne se fit pas attendre, face à ce qu'ils considéraient comme un coup d'État constitutionnel et préparèrent une motion de censure à l'encontre de Léon Mba le 15 novembre 1960. Afin de contrer cette motion de censure, le président Léon Mba proclama l'état d'alerte sur le territoire de la commune de Libreville, à compter du 16 novembre 1960 et ce pour une durée de six mois et s'accorda les pleins pouvoirs. Ensuite dans la nuit du 16 au 17 novembre, il fit arrêter Paul Gondjout et quelques autres membres du

²Archives nationales du Gabon- fonds de la présidence de la République- Journal Officiel de la République Gabonaise : Assemblée Nationale du Gabon : Loi 57/60 du 18 août 1960, p.522

BGD³, qu'il assignât à résidence dans différentes régions de l'intérieur du pays (Boukinda Nzaou Isabelle 1997:53). Finalement par diverses manœuvres politiques violant non seulement la constitution, mais aussi les libertés individuelles et publiques, (Lavroff 1976:65)⁴ Léon Mba finit par abroger le régime parlementaire qui fut remplacé par celui de type présidentiel le 21 février 1961. Au lendemain du vote de la nouvelle Constitution, une plate forme gouvernementale vit le jour et fut appelée gouvernement d'union nationale, car elle voyait la participation des ministres issus de l'opposition, notamment Jean — Hilaire Aubame, leader de l'UDSG (principal parti de l'opposition). Cette accalmie politique ne dura que deux ans (de février 1961 à février 1963) avant que le pays ne se retrouve plongé, de nouveau, dans une profonde crise politique qui intervint avec l'éjection du gouvernement d'union nationale, le 20 février 1963 des ministres issus de l'opposition dont Jean-Hilaire Aubame rival politique de toujours du président Léon Mba⁵.

Bien qu'elles aient eu une place prépondérante dans les causes du coup d'État de février 1964, les tensions politiques et la conjoncture politique dégradée que connaissait le pays ne justifient pas, à elles seules, le putsch militaire qui s'en suivit. À cela, il convient d'ajouter les inéga

³Il s'agit notamment de : Luc Ivanga, vice-président de l'Assemblée nationale, Sossa Simawango président du groupe parlementaire BDG, Léon Augé et Victor Djiaboueni, tous membres du BDG.

⁴ Nous faisons référence à une série de lois tendant à restreindre la liberté d'expression: la loi du 12 novembre 1959 relative au renforcement du maintien de l'ordre public, celle du 5 janvier 1960 sur la liberté de la presse et la liberté d'opinion et les lois du 8 juin 1960 relatives, l'une à la répression de menées subversives, l'autre aux réunions publiques. Enfin, pour écarter des personnes jugées dangereuses à sa politique et à son régime, Léon Mba pratiquait l'exil intérieur (ce qu'il appelait l'internement administratif et l'indignité nationale). Ce qui entraînait pour le citoyen victime de cette loi, la perte des droits civiques Cf. Loi numéro 24/61 du 12 mai 1961. Le 17 avril 1965 fut adoptée l'ordonnance portant dissolution des partis politiques, des syndicats, organisations et associations susceptibles de troubler l'ordre public.

⁵La rivalité politique qui oppose les deux hommes date de 1946 dès lors que Jean-Hilaire Aubame siégea sans discontinuer dans le cadre de la représentation de la colonie du Gabon au palais Bourbon de 1946 à 1958 au détriment de Léon Mba. A partir de 1963, afin de nuire à Jean-Hilaire Aubame, le président Léon Mba vota une loi rendant incompatible les hautes fonctions administratives et le mandat de député. Jean-Hilaire Aubame démissionna de son poste de président de la Cour suprême afin de garder son mandat parlementaire.

lités sociales, économiques et professionnelles, le favoritisme, le népotisme et la corruption. C'est donc dans ce climat de mécontentement politique, économique et militaire que le peuple gabonais, le 18 février 1964 apprit la nouvelle du coup d'État. En effet, aux environs de 10 heures, un communiqué diffusé sur les antennes de Radio Gabon et lu par le lieutenant Adzo Mbene annonçait que s'était opérée dans la nuit du 17 février 1964, la destitution, la détention du président Léon Mba et la mise en place d'un gouvernement provisoire. Le comité révolutionnaire, instigateur du putsch, avait à sa tête quatre officiers subalternes et justifiait essentiellement ce coup de force en ces termes : « (...) l'armée a décidé de mettre un terme à un régime policier (...), à une situation qui risquait de devenir incontrôlable (...) » (Constantin 1964:341).

À l'analyse de ces propos, il apparaît que les motivations des militaires étaient claires : il devenait impérieux de mettre un terme à la confiscation de la démocratie opérée par Léon Mba depuis l'accession à l'indépendance. La mission d'un gouvernement provisoire fut confiée à un civil, en l'occurrence Jean-Hilaire Aubame, leader de l'UDSG. Par ailleurs, ce gouvernement avait en son sein des personnalités issues de la majorité au pouvoir telles que Paul Gondjout. Le comité militaire, avec à sa tête Ndo Edou et Mombo, demanda à la France de ne pas intervenir en s'ingérant dans un problème de politique intérieure. Mais il n'était pas possible pour la France de laisser un coup d'État se produire et se poursuivre au Gabon sans qu'elle ne lève le petit doigt. Les militaires avaient-ils sous-estimé l'importance que la France accordait au Gabon et à son président (Gaulme 1988:10) ?

Le 19 février 1964, le président Léon Mba était détenu dans un lieu inconnu. La présidence de la République, le camp militaire Baraka, la Radio Gabonaise, étaient occupés et sous contrôle des mutins et le pays sous couvre-feu. Telle était la situation au Gabon lorsque les forces militaires françaises en provenance de Brazzaville, de Bangui et de Dakar débarquèrent à l'aéroport de Libreville, conformément à l'approbation du Général de Gaulle de faire jouer les accords de défense signés avec le Gabon en août 1960 (Gaulme 1988:10). Quelques temps

après leur débarquement, ils entourèrent le camp Baraka et demandèrent aux mutins de se rendre (Gaulme 1988:14). Mais pour ces derniers, il ne fut pas question de se rendre et un tir d'un des leurs engagea l'assaut de Baraka par les troupes françaises. Les combats firent vingt-quatre morts du côté gabonais (Benot 1964:3). Dans la nuit du 19 au 20 février, le président de la République gabonaise libéré par un commando fut rétabli dans ses fonctions. Le coup d'État avait échoué, mais les conséquences de l'intervention française ne faisaient, quant à elles, que commencer. En effet, jusque-là les méfaits des crises politiques gabonaises n'avaient affecté que les personnalités politiques. Or, avec la libération et le rétablissement de Léon Mba à la présidence de la République, les populations gabonaises allaient subirent violemment cette énième crise politique.

Après la remise en cause de la gestion du pays par des militaires gabonais, l'on s'attendait à ce que le président, une fois rétabli dans ses fonctions, opérât une autocritique de ses méthodes de gouvernance. Bien au contraire, il commença par mener une chasse aux sorcières envers tous ceux qui étaient soupçonnés d'avoir participé au coup d'État, et cela jusque dans l'administration comme il est mentionné dans ce témoignage : « [...] sous la pression de certains éléments, le président Léon Mba paraît décidé à mener la guerre à tout ce qui n'est pas BDG. Par décret il s'arrogé le droit de suspendre et même de révoquer les fonctionnaires [...] » (Lacouture 1964:3). Pierre Biarnes dit à ce propos « qu'une épuration systématique de tous les éléments de l'administration favorables à l'opposition avait été brutalement déclenchée » (Biarnes 1980 : 353).

Bien que certains (Gaulme 1988:10) affirment que les populations de Libreville soient restées indifférentes à l'agitation qui s'était produite au sommet de l'État (Gaulme 1988:14), il semble que l'intervention française dans les affaires intérieures du Gabon donna naissance à un sentiment antifrançais tant à Libreville qu'à l'intérieur du pays (Metegue N'nah 2006:176). Ainsi, au lendemain de l'intervention française, les élèves du lycée technique avaient tenté de se diriger vers la ville. Mais ils furent arrêtés dans leur élan par les forces de gen-

darmerie. Cela ne les empêcha pas de poursuivre un mouvement de grève qui agita également les établissements scolaires de l'intérieur du pays. Afin de juguler toutes tentatives de manifestation, les troupes françaises se postèrent devant les établissements scolaires de Libreville. Mais ce dispositif ne calma pas les esprits. Le 5 mars, les élèves de Libreville furent mis en vacances de pâques anticipées pour deux semaines (Metegue N'nah 2006:176). La fermeture des établissements scolaires de Libreville n'empêcha pas, le 7 mars les élèves de Port-Gentil de prendre pour cible les professeurs français (Mangou 1964:6). À Ndendé, en plus des enseignants de nationalité française, ce sont tous les ressortissants français de la ville qui furent durement malmenés le 26 mars 1964. Les violences furent telles qu'on dénombra douze blessés graves et de nombreuses arrestations (Meteghe N'nah 2006 : 176). Le climat de terreur et la tension perceptible ne dissuadèrent pas le pouvoir d'organiser le procès des auteurs du putsch manqué. Contrairement aux appréhensions, les peines prononcées à l'issue du procès ne furent pas extrêmes. Ainsi, les lieutenants Essonne et Mbénè furent condamnés à vingt ans de prison. Le lieutenant Mombo écopa de trois ans avec sursis. Les peines de civils les plus lourdes furent pour Pierre Eyeghe qui fut condamné à vingt ans de prison et pour Jean-Hilaire Aubame qui écopa de dix ans de travaux forcés et de dix ans d'interdiction de séjour au Gabon. La sanction infligée à l'encontre de ce dernier ne pourrait-elle pas laisser penser qu'elle avait pour but de l'éliminer de la scène politique gabonaise ? Sinon comment concevoir que le recours intenté par son avocat pour vice de forme et de procédure lors de ce procès n'aboutit pas⁶ ?

C'est dans ce climat marqué par la répression et la chasse aux hommes politiques pro putschistes que se tinrent les élections législatives du 12 avril 1964. L'État interdit aux membres putschistes du

⁶Archives nationales du Gabon- Fonds de l'Assemblée nationale- Carton numéro 1: Constitution du 21 février 1961. Conformément au titre VII de cette constitution, l'accusé Jean-Hilaire Aubame devait être jugé par la haute cour de justice seule habilitée à le juger car constituée de députés.

gouvernement provisoire de se porter candidat⁷. Après ces élections législatives qui virent la victoire du BDG, l'opposition gabonaise ne fut plus que l'ombre d'elle-même craignant et vivant dans la hantise des arrestations arbitraires du régime (Meteghe N'nah 2005:180). Cette omnipotence présidentielle aboutira fatalement, inéluctablement (bien que d'autres facteurs y ont contribué) à l'instauration du parti unique, le Parti Démocratique Gabonais (PDG), dont l'avènement se fit le 12 mars 1968 après l'accession au pouvoir du président Albert Bernard Bongo.

B - Le régime du parti unique et le bâillonnement de l'opposition

À son accession à la magistrature suprême le 28 novembre 1967, le président Bongo donna l'image d'un homme qui voulait réconcilier le sommet de l'État avec le peuple. En effet, dès son arrivée, il « pratiqua la politique de la réconciliation » (Gaulme 1988:144). Il commença par réduire les peines des putschistes condamnés en 1964 et alla même jusqu'à libérer Jean-Hilaire Aubame en 1972. Peut-on entrevoir une ruse ou alors de la manipulation politique de la part du président Bongo au début de son mandat lorsqu'il prônait la réconciliation nationale? Ladite politique ne devait-elle pas servir à un meilleur bâillonnement de ce qui restait de l'opposition gabonaise? Comment expliquer et comprendre la suppression des partis politiques existants et l'institutionnalisation du monopartisme? Quelques soient les réponses que pourrait engendrer ce questionnement, l'on constata qu'à la politique de réconciliation se substitua l'embrigadement et l'instauration d'un État policier qui confisqua toutes les libertés civiles et politiques (Nze Nguema 1998:163). Le régime du président Omar Bongo fut un régime marqué par les violences politiques réprimant les libertés individuelles, les libertés d'expression et les libertés syndicales.

Afin de se débarrasser de ses rivaux potentiels, le nouveau président du Gabon accorda le pardon de la République à tous ceux qui,

⁷ Archives nationales du Gabon-Fonds de la Présidence- carton 786 : Texte de l'allocation du président Léon Mba (23 février 1964).

jusque-là, s'étaient opposés au pouvoir de Léon Mba et par la suite au sien. Beaucoup parmi ceux qui critiquaient la politique en place se rallièrent à la politique du P.D.G. Parmi eux figuraient Germain Mba, jeune cadre gabonais très remarqué pour ses prises de position contre la présence de la France au Gabon (Bernault 1996:58). Dès septembre 1968, il fut nommé conseiller économique et commercial du président de la République, avant de reprendre sa carrière diplomatique en 1969 en Allemagne et au Japon. Malgré ce rapprochement avec le pouvoir, Germain Mba ne cachait pas ses ambitions pour un Gabon démocratique et continua de mener ses activités politiques clandestinement. Considéré comme un élément dangereux par le pouvoir, il fut mis sous surveillance et ses ambitions politiques ne furent plus qu'un secret de polichinelle pour les autorités. Le 17 janvier 1971, alors qu'il sejournerait au Gabon, Germain Mba fut assassiné par deux mercenaires sous les yeux de sa femme et de sa fille qui, elles, furent grièvement blessées. Ce jour là, le Gabon connut son premier assassinat politique qui ne sera malheureusement pas le dernier (Péan 1983). Car une des caractéristiques de l'ère Bongo, comparée au régime de son prédécesseur, fut le nombre accru des assassinats politiques, des tentatives d'assassinats et des disparitions de personnalités de tout genre. Aucune preuve ne vint l'incriminer et, même lorsqu'il y eut des preuves, ceux qui se risquaient à les rendre publiques devant la justice étaient à leur tour mis en détention pour outrage à l'Etat⁸(Pie 1989:64). Ainsi, les assassinats politiques les plus connus, sont celui du poète Ndouna Depenaud en 1977, de Pierre Fanguinoveny en 1979. Ils ne furent jamais élucidés, et ce, malgré les enquêtes diligentées par le gouvernement qui n'aboutirent jamais. Le bâillonnement politique, les arrestations et les incarcérations, la torture, les assassinats et l'exil furent les méthodes utilisées, par le régime en place afin d'éliminer les opposants⁹(Pie 1989:65).

⁸C'est le cas de maître Louis Agondjo Okawé qui fut mis en prison pour avoir défendu la veuve de Germain Mba et mis en cause le chef de l'État dans l'assassinat de ce dernier.

⁹Maître Louis Agondjo Okawé a été l'un de plus fervents opposants aux deux régimes qui se sont succédés au Gabon entre 1960 et 2009. Comme Germain Mba, Louis Agondjo Okawé s'était fait remarqué lorsqu'il était étudiant en France pour ses prises de position contre le pouvoir Léon Mba. Dès son retour au pays il se fit très vite

Malgré les mesures coercitives infligées aux opposants par le régime du président Bongo, une certaine frange de la population gabonaise aspirait toujours à plus de liberté. C'est certainement cette soif de liberté qui, associée, à l'arrivée des socialistes à la tête de la France le 10 mai 1981, décidèrent les instigateurs de ce qu'on a appelé les événements de la gare routière à se faire connaître du grand public par la publication d'un document intitulé « Gabon livre blanc » (Metegue N'nah 2005:213) adressé aux autorités françaises, mais également aux autorités gabonaises. Comme c'était prévisible, les principaux responsables de ce mouvement furent arrêtés¹⁰.

À la suite de ces arrestations, une manifestation antigouvernementale gigantesque et impensable se produisit en décembre 1981 la gare routière de Libreville. Celle-ci fut durement réprimée par les forces de l'ordre qui arrêtaient au passage quelques manifestants. Malgré le mécontentement affiché par les Gabonais, les autorités intensifièrent la chasse aux opposants (Nze Nguema 1998:165) et organisèrent le procès de ceux qui avaient été arrêtés. Tous les prévenus furent reconnus coupables et condamnés à de très « lourdes peines, de prison allant jusqu'à vingt ans de travaux forcés, plus de dix ans d'interdiction de séjour et cinq ans de suspension de droits civiques » (Nze Nguema 1998:165). Malgré le coup asséné à cette opposition naissante, dès cet instant, le gouvernement ne parvint plus à contenir le désir des Gabonais de restaurer le multipartisme. C'est ainsi qu'une opposition clandestine et en exil¹¹ se structura, et ce, malgré les accusations

remarqué par ses plaidoiries contre le régime en place, et ce surtout lors du procès de madame veuve Germain Mba. Durant ce procès, il démontra clairement que l'assassinat de Germain Mba avait été orchestré par le pouvoir et mit également au grand jour les méfaits de ce régime. S'en fut une provocation de trop pour le régime de Bongo qui l'arrêta et l'emprisonna en 1972 sous l'inculpation d'atteinte à la sûreté de l'État. Il fut condamné à huit ans de travaux forcés mais ne passa que quatre années. Cette détention laissa des marques indélébiles sur sa santé physique et psychologique. Contrairement à Louis Agondjo Okawé, beaucoup d'autres prisonniers n'eurent pas la chance de sortir vivant des geôles des prisons du régime Bongo. Ce fut le cas de Doukakas Nziengué arrêté le 25 septembre 1989 pour complot de coup d'État.

¹⁰ Il s'agissait entre autres de feu Simon Oyono Aba'a, feu Adrien Nguema ...

¹¹ Nous faisons référence ici au père Mba Abessole qui résidait en France depuis 1976 dont le groupe Solidarité Gabonaise prit de l'ampleur après le procès des dirigeants et sympathisants du MORENA en 1982.

du pouvoir contre certains compatriotes soupçonnés de fomenter des complots contre la personne du chef de l'État. Ces violences politiques de la part du sommet de l'État se traduisirent pour la première fois par un fait sans précédent, l'exécution capitale du capitaine Mandja Ngokouta, reconnu coupable par un tribunal militaire de complot contre le chef de l'État en 1988 (Biyambou 1988:2).

C - Le retour du multipartisme ou la conséquence politique d'une crise sociale

À la fin de l'année 1989, le Gabon connut une situation politique, sociale et économique qui allait radicalement changer la politique que s'était fixée le pouvoir en place. En effet, durant cette période des pourparlers furent entamés entre le régime en place et un responsable du Morena de Paris : le père Mba Abessole (Ndong d'Akomayo 1990:7), car un climat social électrique prévalait sur le pays et pouvait s'expliquer sous deux angles. D'abord en interne, les populations étaient lassées du régime de la Rénovation fait d'injustices sociales, de manque de libertés fondamentales et des arrestations arbitraires. Le pouvoir d'achat des Gabonais ne cessait de baisser et les entreprises de la place déposaient le bilan les unes après les autres à cause de la crise économique (Minso 1994:16). À l'extérieur, le bloc communiste (Union des Républiques Socialistes Soviétiques U.R.S.S.) mis en place au sortir de la Seconde Guerre mondiale s'effondrait et les populations aspiraient à plus de liberté.

Ce fut la généralisation de la grève des étudiants à l'université Omar Bongo qui mit le feu aux poudres. Cette grève commencée le 20 décembre 1989 par les étudiants de la faculté de Droit et de Sciences Economiques par un gel de cours pacifique s'étendit à l'ensemble des facultés et établissements de l'université et se transforma, le 16 janvier 1990, en une occupation et une fermeture du portail de l'entrée principale de l'université. Le gouvernement dépêcha le 17 janvier des troupes para militaires qui prirent d'assaut le campus universitaire et pourchassèrent les étudiants jusque dans leurs chambres. Cette intervention fut

dramatique, car elle se solda par plusieurs blessés très graves, des dégâts matériels importants et évidemment plusieurs arrestations d'étudiants (L'union 1990:3). La contestation sociale déborda hors de l'enceinte du campus universitaire et gagna plusieurs quartiers de Libreville les jours suivants. Ainsi, on assista à des émeutes qui eurent pour cibles principales les magasins des syro-libanais, mais aussi les voitures et certaines étales des marchés Mont-Bouët et d'Akéké qui partirent en fumée (Rossatanga Rignault 2000). Au mois de février, ce sont tous les secteurs d'activités au Gabon qui furent touchés par des mouvements de grève (Bouchard 1990). Toutes ces revendications ne connurent un premier répit qu'avec la tenue de la conférence nationale (23 au 30 mars 1990) tant réclamée par les opposants au régime. En plus de cette rencontre, le peuple gabonais obtint la suppression de l'autorisation de sortie du territoire et la reconnaissance de libertés fondamentales (L'union 1990)¹².

Plusieurs recommandations furent retenues à la suite de la conférence nationale. C'est le non-respect de certaines d'entre elles qui enclencha une nouvelle période d'agitation que le gouvernement réprima par l'intervention musclée des forces de l'ordre. Tout débuta par l'interruption du meeting du Front Uni des Associations et Partis Politiques de l'Opposition (F.U.A.P.O.) par les forces de l'ordre le 26 avril 1990 (Assoumou Nze 1990). Suite à ce meeting, un nouveau premier ministre fut nommé et presque un mois plus tard, le 22 mai 1990 exactement, le retour au multipartisme fut officiel. Alors que la tension sociale et politique semblait apaisée, un évènement tragique survint et vint de nouveau briser le calme apparent qui semblait planer sur le Gabon. Dans la nuit du 22 au 23 mai, le corps du président par intérim du F.U.A.P.O. et secrétaire général du Parti Gabonais du Progrès (P.G.P.) fut retrouvé sans vie dans une chambre de l'hôtel Dowé de Libreville (Rossatanga Rignault 2000). La nouvelle de la mort de Joseph Redjambe Issani se répandit comme une traînée de poudre et des émeutes d'une extrême violence (Rossatanga Rignault 2000)

¹² Il s'agit notamment des libertés individuelles et collectives, libertés d'associations, liberté d'expression, liberté de la presse, etc.

éclatèrent à Libreville et dans plusieurs localités de la province de l'Ogooué Maritime. Les émeutes furent si violentes à Port-Gentil que l'armée française dut intervenir le 25 mai 1990 afin d'évacuer les ressortissants français (Rossatanga Rignault 2000) et le gouvernement décréta un couvre-feu sur l'ensemble du pays. Après les manifestations qui intervinrent suite à la mort de Joseph Redjambe Issani, la vie socio-politique gabonaise connut un certain répit, mais il fut de courte durée.

Une nouvelle agitation sociale débuta au mois de décembre 1990, et gagna rapidement tous les secteurs d'activités. La grève des enseignants de l'Éducation Nationale, suspendue le 7 janvier 1991, reprit le 21 mai 1991, car le gouvernement n'avait pas tenu les promesses faites lors des négociations. Ainsi, le 28 mai 1991, dans la matinée, des élèves des établissements secondaires de Libreville se rassemblèrent devant le siège de la Radio-Télévision gabonaise, dans le but de réclamer la reprise des cours, afin de sauver l'année académique déjà fortement perturbée. Mais des gendarmes débarquèrent et les tabassèrent violemment. Après ces événements, la tension sociale baissa quelque peu suite à la formation d'un nouveau gouvernement. Mais l'accalmie fut de courte durée, car la tension sociale remonta d'un cran, et ce, dès décembre 1991 (Rossatanga Rignault 2000:181). Le Syndicat des Enseignants de l'Éducation Nationale (S.E.E.N.A.) lança sur toute l'étendue du territoire une grève illimitée le 03 février 1992. Cette grève atteint son paroxysme le 23 mars 1992 avec l'assassinat de l'institutrice Martine Oulabou Mbadinga par les forces de police (Akue Ovono 1992:6). Pourquoi tirer sur une foule sans défense et qui n'avait même pas commencé sa marche? Quelle autorité avait donné l'ordre aux intervenants de tirer sur les manifestants? Malgré le choc causé par ce meurtre¹³, le calme revint peu à peu sur le territoire national. Seule la publication des résultats de l'élection présidentielle du 5 décembre 1993 vint de nouveau raviver les violences politiques dans le pays.

¹³. Toutes les écoles privées, publiques et même les universités fermèrent leurs portes en signe de solidarité avec le S.E.E.N.A. protestant ainsi contre cet assassinat.

D - L'élection présidentielle du 5 décembre 1993 et ses conséquences

Avant de relater les violences qui suivirent la proclamation de la présidentielle du 5 décembre 1993, il est important de souligner deux points. Depuis l'arrivée d'Omar Bongo au pouvoir en 1967, c'était la première fois que le Gabon connaissait une élection présidentielle avec plusieurs candidats. Ils furent treize retenus pour celle-ci. Deuxièmement, le P.D.G. ne fut plus le seul parti à battre campagne sur le territoire national. Pouvait-on dès lors être surpris lorsque le 5 décembre 1993, dès la fermeture des bureaux de vote, une tension perceptible s'installa sur l'ensemble du pays et persista après que le ministre de l'Intérieur eut déclaré sur les antennes de la télévision gabonaise, le 9 décembre 1993 à vingt-trois heures, la réélection d'Omar Bongo? (Ngoyo Moussavou, 1993:1).

Est-ce à cause de cette tornade sociale qui couvait et peut-être dans le but de la juguler que le ministre de l'Intérieur donna le résultat de cette présidentielle alors que la Commission nationale de centralisation des résultats électoraux était encore en plein dépouillement? De plus comment ledit ministre pouvait-il proclamer le résultat cette élection alors que les bulletins de vote de certains arrondissements de Libreville ne lui étaient toujours pas parvenus? Quelles qu'elles aient été les intentions du pouvoir en place, à l'annonce de la victoire du président sortant, les villes de Libreville et Port-Gentil s'embrasèrent: casses et incendies des magasins, des lieux publics de loisirs et des bâtiments administratifs, érections de barricades, insurrection organisée contre les forces de l'ordre, mais aussi et surtout de nombreuses interventions musclées et violentes de la part des forces de l'ordre envers les populations. Cette répression fit, d'après le pouvoir en place, quatre morts et plusieurs blessés par balle (Obiang Minko 1993:3). C'est sans surprise que dès le 13 décembre 1993, plusieurs centrales syndicales se mirent en grève générale.

Est-ce avec l'intention de calmer la tension sociale qui ne faisait qu'augmenter jour après jour que le gouvernement décida (Metegue N'nah

2005:266) d'interdire les manifestations de l'opposition et menaçait de suspendre les salaires à tous ceux qui faisaient partie du gouvernement parallèle qu'avait formé le père Mba Abessole? Bien au contraire ces mesures impopulaires ne firent qu'accroître un peu plus la tension sociale qui atteignit son paroxysme le 21 février 1994 à l'annonce de grève générale illimitée lancée par la Confédération Gabonaise des Syndicats Libres (C.G.S.L.). L'État instaura le soir même un couvre-feu sur l'étendue du territoire afin de venir à bout de l'insurrection populaire qui avait suivi l'annonce de la grève générale. Le 22 février 1994, le siège de la Radio-Télévision du Rassemblement National des Bûcherons (R.N.B.) fut attaqué et totalement détruit par un commando de la garde présidentielle. Plusieurs personnes militant au R.N.B. furent arrêtées et le leader de ce parti échappa à une arrestation (Ella 1994:2-3). Du 21 au 23 février 1994, les villes de Libreville et d'Oyem dans le nord du pays furent en proie à des émeutes particulièrement très violentes, si bien que le gouvernement dressa un bilan en pertes humaines (Mbégah Effa 1994:2-3). Puis vint l'appel de l'avocat Pierre-Louis Agondjo Okawé, vice-président du Haut Conseil de la Résistance (H.C.R.), à l'endroit du pouvoir afin de ramener le calme et la sérénité dans le pays (Ndong Obiang 1994:2). À la surprise générale, le pouvoir en place répondit favorablement à cet appel. Ainsi des négociations s'engagèrent entre l'exécutif et l'opposition. Ces négociations aboutirent le 27 septembre 1994 à la signature des Accords de Paris (L'union 1994 :1).

Conclusion

Le Gabon est un pays relativement calme dans lequel règne une certaine stabilité politique et qui a échappé jusque-là à la guerre civile. Pourtant lorsqu'on s'y intéresse de plus près, on constate qu'à l'instar des États frontaliers, ce pays connaît, et ce, depuis les indépendances, l'infortune et les aléas de la violence politique. Ces violences de natures diverses furent orchestrées sous les deux régimes autoritaires,

puis totalitaires et dictatoriaux qu'a connus ce pays. Après l'année 1990, malgré l'instauration du multipartisme, le pays demeura en proie à des violences politiques et sociales inédites allant jusqu'à frôler le spectre de la guerre civile, n'eût été l'invitation au dialogue lancée par l'opposition envers l'exécutif. Cet appel au consensus démocratique eut le mérite d'apporter un peu d'accalmies sur le territoire gabonais. Ainsi, les Accords de Paris visaient entre autres à préserver la paix et l'unité nationale, mises à mal par les contestations et violences qui ont caractérisé toutes les consultations électorales depuis la restauration du multipartisme au Gabon. De plus, ces accords visaient également la promotion d'un État de droit dans la garantie des libertés fondamentales.

Sources

ARCHIVES NATIONALES DU GABON — Fonds de la présidence de la République — Journal Officiel de la République Gabonaise : Assemblée Nationale du Gabon : Loi 57/60 du 18 août 1960, p.522

ARCHIVES NATIONALES DU GABON – Fonds de la présidence de la République — Journal Officiel de la République Gabonaise : Loi constitutionnelle gabonaise de 1960, annexe IV.

ARCHIVES NATIONALES DU GABON – Fonds de la présidence de la République — Journal Officiel de la République Gabonaise : Publication générale du 16 décembre 1960, Décret numéro 200/60.

ARCHIVES NATIONALES DU GABON – Fonds de la présidence de la République — Journal Officiel de la République Gabonaise Publication générale du 1er décembre 1960.

ARCHIVES NATIONALES DU GABON — Fonds de l'Assemblée nationale — Carton numéro 1 : Constitution du 21 février 1961, Titre VII.

ARCHIVES NATIONALES DU GABON — Fonds de la Présidence de la République — carton 786 : Texte de l'allocution du président Léon Mba du 23 février 1964.

Bibliographie

BENOT Y. (1975) — *Idéologie des indépendances africaines*. Paris, Maspero.

BERNAULT F. (1985) — *Démocraties ambiguës en Afrique centrale : Congo-Brazzaville, Gabon : 1940-1965*. Paris, Armand Colin.

BIARNES P. (1980) — *L'Afrique aux Africains : 20 ans d'indépendance en Afrique noire francophone*. Paris, Armand Colin, 480 p.

Braud Ph. (2004) - *Violences politiques*. Paris, Éditions du Seuil.
Dictionnaire Le Robert. 2004. Paris : Editions France Loisirs.

GAULME F. (1988) — *Le Gabon et son ombre*. Paris, Karthala.

LAVROFF D.M. (1976) — *Les partis politiques en Afrique noire*. Paris, Presses universitaires françaises, Que sais-je, numéro 1380.

METEGUE N'NAH N. (2006) — *Histoire du Gabon : des origines à l'aube du XXI siècle*. Paris, L'Harmattan.

NIEBURG H. L. (1969) — *La violence Politique, le processus comportemental*. New York, Presses Saint Martin.

NSOLE BITEGHE M. (1990) — *Echec aux militaires au Gabon*. Paris, Editions Chaka.

NZE NGUEMA F. P. (1998) — *L'État au Gabon de 1929 à 1990. Le partage institutionnel du pouvoir*. Paris, L'Harmattan.

PEAN P. (1983) — *Affaires africaines*. Paris, Fayard.

PIE F. (1989) — *Les politiques pénales en Afrique francophone : le cas du Gabon*. Bordeaux, Centre d'Études de l'Afrique Noire (CEAN), Institut d'Études Politiques.

ROSSATANGA RIGNAULT G. (2000) — *L'État au Gabon : Histoire et institutions*. Libreville, Raponda Walker.

AKUE OVONO (1992) – Dérapages dramatiques. In: *L'Union (Quotidien gabonais d'information)*, 4856, p. 6.

ASSOUMOU NZE L. (1990) – Meeting du FUAPO interrompu. In : *Le Bucheron*, 24, p. 2.

ASSOUMOU NZE L. (1994) — Appel à la grève générale. In : *Le Bucheron*, 87, p. 3.

BENOT Y. (1964) – L'armée française. In : *Le Monde*, 5941, 1964,

p. 3.

CONSTANTIN F. (1964) - Tentative de coup d'État au Gabon. In: *Marchés tropicaux et méditerranéens*, 8, p. 341.

BIYAMBOU N. (1988) – Exécution du capitaine Mandza. In: *L'Union (Quotidien gabonais d'information)*, 3653, p. 2.

BOUKINDA NZAOU I. (1997) - *La crise institutionnelle de novembre 1960 au Gabon et ses conséquences*. Mémoire de Maîtrise, Libreville, Université Omar Bongo, Département d'histoire et archéologie, 102 p.

ELLA N. (1994) – Des agressions regrettables. In : *L'Union (Quotidien gabonais d'information)*, 5436, p. 2-3.

LACOUTURE J. (1964) – Après l'envoi des troupes françaises au Gabon, le coup d'État militaire contre le président Léon Mba aurait échoué. In: *Le Monde*, 5940, p.3.

La Redaction (1990) – Des incidents regrettables. In: *L'Union (Quotidien gabonais d'information)*, 4210, p. 3.

La Redaction (1990) – Communiqué final du bureau politique. In: *L'Union (Quotidien gabonais d'information)*, 4254, p.7.

La Redaction (1994) – Négociations exécutif/opposition à Paris » in: *L'Union (Quotidien gabonais d'information)*, 5614, p. 1.

L'Union (Quotidien gabonais d'information) — décembre 1990 à mars 1992, 4494 – 4892.

MANGOU B. (1964) – Agitations à Ndendé. In: *Bulletin quotidien de l'Agence Gabonaise d'Information*, 73, p. 4.

MANGOU B. (1964) – Fermeture des collèges à Ndendé et Port-Gentil. In: *Bulletin quotidien de l'Agence Gabonaise d'Information*, 72, p. 3.

MBEGAH EFFA (1994) - Croix sur l'amalgame. In: *L'Union (Quotidien gabonais d'information)*, 5437, p. 2-3.

NDONG D'AKOMAYO N. (1990) – Consolider le parti. In: *L'Union (Quotidien gabonais d'information)*, 4205, p. 7.

MINSO J.M. (1994) — Fondements historiques du retour au pluralisme au Gabon (1960 – 1990). In: CERGEP, *Le processus démocratique en Afrique subsaharienne (1990 — 1994) : Bilans et perspectives, colloque CERGEP à Libreville (octobre 1994)*, p. 16.

NDONG OBIANG J. (1994) - Politique quand tu nous prends. In:

L'Union (Quotidien gabonais d'information), 5452, p. 2.

NGOYO MOUSSAVOU G. (1993) – Contrat de confiance renouvelé. In: *L'Union (Quotidien gabonais d'information)*, 5374, p.1.

OBIANG MINKO H. (1993) – Libreville à feux et à sang. In: *Mis-samu*, 58, p. 3.

Nadège Tatiana NGOLO DIRAMBA

Dr en Histoire

GRESHS
École Normale Supérieure (ENS)
E-mail : eyanadege@yahoo.fr
BP : 11598, Libreville/Gabon
Tél. : 06 73 30 37/07 07 36 80
